



Impayé Crédit auto

Par Djeedjee

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je suis convoqué à comparaître devant le juge des Contentieux de la Protection près du Tribunal de proximité d'Avranches le 11 septembre 2024.

Le 22 novembre 2021, j'ai contracté un prêt de 14 997 ? auprès de la société *****, remboursable en 60 mensualités, pour l'achat d'un véhicule sans permis destiné à ma belle-fille. J'avais accepté ce prêt pour elle, ne m'attendant pas à ce qu'il soit accordé, étant alors en situation de surendettement. À cette période, j'étais dans une situation difficile : j'étais séparé de ma femme et j'avais subi une lourde opération pour un anévrisme.

Après l'approbation du crédit, ma belle-fille et son compagnon se sont engagés à régler les mensualités, ce qu'ils ont fait jusqu'en août 2022, date à laquelle ils ont cessé de travailler. Bien qu'ils m'aient assuré chaque mois qu'ils continueraient à me rembourser, je n'ai reçu aucun versement depuis lors, et je me retrouve donc en difficulté.

De plus, on me réclame le véhicule, mais celui-ci n'est plus en leur possession, car il a été accidenté, expertisé et vendu à une casse. J'ai bien entendu conservé les documents à cet égard. Malheureusement, j'ai restitué à ma belle-fille la somme versée par l'assurance, car ils avaient continué à me rembourser à ce moment-là.

Aujourd'hui, je suis au chômage depuis mai 2024 en raison d'une rupture conventionnelle de contrat liée à du harcèlement, et je suis dans l'incapacité totale de régler cette dette. Quelles sont les options qui s'offrent à moi et comment puis-je agir face à cette situation ?

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Par Isadore

Bonjour,

étant alors en situation de surendettement
Avez-vous déposé un dossier de surendettement ?

Si vous ne pouvez pas payer vos dettes, c'est malheureusement la seule solution qui semble envisageable.

Malheureusement, j'ai restitué à ma belle-fille la somme versée par l'assurance
C'était malheureusement une erreur, il aurait fallu la verser au prêteur.

Vous avez bien acheté le véhicule, ce n'est pas un contrat de location-vente ?

Par Djeedjee

Bonjour et merci de votre réponse.
Je ne suis plus en dossier de surendettement depuis juin 2023.
Oui, hélas, je suis bien conscient de mon erreur
Oui, c'était bien pour un achat

Par Djeedjee

Je rajoute aussi que j'avais proposé un arrangement, c'est-à-dire réglé 200?? au lieu de 300?? par mois, et celui-ci m'avait été refusé.

Par Isadore

Tentez de déposer un nouveau dossier de surendettement, même si la commission risque de grincer des dents puisque vous vous êtes endetté alors que vous étiez en surendettement et que vous avez donné l'argent du remboursement.

Par Djedjee

Merci beaucoup pour vos réponses